

.../...

5-

Avis de la section permanente de la commission départementale des sites

Date de la réunion : 18 novembre 1965.

Commune : Fontainebleau - .

Objet : demande de permis de construire un bâtiment à usage de vestiaires-douches et bureau (forêt domaniale de Fontainebleau) présentée par l'association sportive "Cercle du Tennis de Fontainebleau".

Rapporteur : M. de BERGEVIN.

L'association sportive "Cercle du Tennis de Fontainebleau" présente une demande de permis de construire un bâtiment à l'usage de vestiaires-douches, bureau et salle de repos sur le terrain qui lui est concédé par les eaux-et-forêts, en bordure du boulevard Kennedy.

Ce terrain se trouve dans le site classé de la forêt domaniale.

Le rapporteur précise que le projet prévu, couvert en ardoise, est fonctionnel mais médiocre dans le détail.

Après échange de vues, la commission donne un avis de principe favorable à la construction, sous réserve que le pétitionnaire produise une nouvelle esquisse exécutée selon les directives de l'architecte des bâtiments de France, qui devra recueillir l'avis de la commission supérieure des sites.

Le Président,

signé : Queguiner.

.../...